

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 288

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« en tenant compte des besoins des territoires, en particuliers ceux affectés par les déserts médicaux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France vit sous un étrange paradoxe : elle n'a jamais compté autant de médecins (près de 216 000 praticiens en activité recensés au 1^{er} janvier 2017) tandis que les déserts médicaux s'étendent. Près d'un Français sur dix vit dans un désert médical. Les populations résidant dans une zone rurale isolée souffrent particulièrement de cette pénurie. Il en va de même dans la grande couronne des principaux centres urbains. Et on rencontre même des déserts médicaux dans les centres de villes moyennes...

Il s'agit d'une vraie urgence, d'un vrai besoin auquel le Gouvernement doit répondre.